

## DÉLIBÉRATION N°DL20210111 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 04 OCTOBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/09/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19h15) ; M. Jean-Luc DEGRAIX (à partir de 19h35) ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19h05) ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h45) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 18h55) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY (à partir de 18h38) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 18h40) ; M. Romain PIPIER.

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h15).

M. Jean-Luc DEGRAIX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h35).

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 19h05).

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à Mme Béatrice COFFY.

M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA.

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h55).

#### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNION GÉNÉRALE ARMÉNIENNE DE BIENFAISANCE (UGAB) POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE ET D'UNE SÉANCE "TOUT PUBLIC"**

**Mme Michèle FREDIERE** expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond et l'association UGAB (Union Générale Arménienne de Bienfaisance) souhaitent collaborer ensemble afin de proposer à leurs publics respectifs un temps de programmation partagé.

L'UGAB présentera son spectacle « EHPAD visites interdites » - Salle Roger PLANCHON :

- Samedi 9 octobre 2021 - séance gratuite dans le cadre de la semaine bleue

- Samedi 22 octobre 2021 - séance « Tout public ».

En contrepartie de ces deux représentations, la commune de Saint-Chamond accordera à l'UGAB , la gratuité de la location de la salle Roger PLANCHON (180 €) et le forfait de sécurité (120 €) pour ces deux dates.

Une convention est établie afin de formaliser ce partenariat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la conclusion de la convention de partenariat entre la commune de Saint-Chamond et l'UGAB,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document y afférent.

-----oooOooo-----

Envoyé en préfecture le 14/10/2021

Reçu en préfecture le 14/10/2021

Affiché le



ID : 042-214202079-20211004-DL20210111-DE

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/10/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD